

DEMANDE DE FINANCEMENT
POUR LA FORMATION MODULAIRE EN
HORLOGERIE OU EN MECANIQUEConformément aux bases
légales en vigueur

La demande de financement doit parvenir au service au plus tard le **31 janvier de l'année du début de la formation**. Passé ce délai, les demandes ne sont traitées que dans la limite du budget disponible. La demande et les documents nécessaires peuvent être envoyés par courrier postal ou électronique.

Information sur le remboursement des frais : vous payez les coûts directement au prestataire de formation. Dès votre inscription aux procédures de qualification, vous envoyez le justificatif du paiement par courriel au sfpo.cpa@ne.ch ou par courrier à l'adresse postale du service, en indiquant vos coordonnées bancaires complètes. Le montant vous sera ensuite remboursé si les conditions légales en vigueur sont remplies.

CANDIDAT-E À LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE INITIALE

Nom :	<input type="text"/>	Prénom :	<input type="text"/>
Adresse :	<input type="text"/>	NPA/localité :	<input type="text"/>
Tél. privé :	<input type="text"/>	Tél. portable :	<input type="text"/>
Tél. prof. :	<input type="text"/>	Courriel :	<input type="text"/>
N°AVS :	<input type="text"/>	Date de naissance :	<input type="text"/>

TITRE VISÉ	<input type="text"/>	
Titres/certificats/diplômes obtenus Joindre une copie à la demande	<input type="text"/>	
Durée de la formation modulaire	du <input type="text"/>	au <input type="text"/>

SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE

- en emploi* indépendant chômage, AI, aide sociale*
- au foyer formation, stage, solution transitoire

* Si vous cochez cette case, merci de nous fournir un justificatif

Lieu, date	<input type="text"/>	Signature	<input type="text"/>
------------	----------------------	-----------	----------------------

Par sa signature, le-la candidat-e confirme avoir répondu à toutes les questions de façon complète et conforme à la vérité et prend connaissance du fait qu'en donnant des indications erronées ou incomplètes, il-elle est passible de poursuites judiciaires.

Ce formulaire est destiné à l'usage interne de l'administration et ne sera pas transmis à des tiers